

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56
Courriel : ae-dreal-ara@developpement-
durable.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR UN DOCUMENT D'URBANISME

N° d'enregistrement du dossier : 2019-ARA-AUPP-00771

N° Garance : 2019-005616

Intitulé du projet : Révision du PLU

Localisation : Commune de Saint-Nazaire-les-Eymes dans le département de l'Isère

Maître d'ouvrage ou demandeur : Mairie

Dossier reçu le 03/07/2019

L'avis sera émis dans les 3 mois à compter de la date de réception du dossier, **soit au plus tard le 03/10/2019**

À l'issue de ce délai l'avis de l'AE sera réputé sans observation.

Pour la Direction en Délégation,
Pôle Autorité Environnementale



Yves MEINIER

DREAL AUVERGNE – RHÔNE – ALPES / Servie CIDDAE
5, Place Jules Ferry 69453 Lyon cedex 06
7, rue Léo Lagrange 63033 Clermont-Ferrand cedex 1
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr